

## MODALITES DE SOUTENANCE DE LA THESE D'EXERCICE POUR LES INTERNES

ANCIEN REGIME		IPR	NOUVEAU REGIME	
BM	PH-PIBM		BM	PHG-DSPS-RPH
D 631-16 Code de l'éducation	1988		Art. 60 arrêté du 12 avril 2017, modifié par arr. du 2 sept. 2020	Art. 44 Arrêté 4 oct. 2019
Inscriptions <2017	Inscriptions <2019	toujours	Inscription à partir de 2017/2018	Inscription à partir de 2019/2020
(min. 4 membres) - 1 président PU avec HDR, titulaire des disciplines pharmaceutiques - 1 PU médecin - 2 personnes qualifiées (pharmacien ou médecin)	( min. 4 membres) - 1 président PU/MCU avec HDR, titulaire des disciplines pharmaceutiques - 1 PU/ MCU titulaire des disciplines pharmaceutiques - 1Praticien hosp. pharmacien - 1 pharmacien ou médecin		(min. 3 membres) <i>2 membres du jury doivent être : titulaire du diplôme de pharmacien ou docteur en pharmacie</i> - 1 président PU/MCU avec HDR, titulaire des disciplines pharmaceutiques - Pharmacien ou Dr. en pharmacie - 1 personne qualifiée  *	(min. 4 membres) - 1 président PU/MCU avec HDR, titulaire des disciplines pharmaceutiques - 1 PU/MCU titulaire des disciplines pharmaceutiques - 1 praticiens hosp. pharmacien - 1 personne qualifiée  *

\* *Un pharmacien des armées peut faire partie du jury de thèse. Lorsque ce praticien est professeur agrégé du Val-de-Grâce, il peut siéger comme membre-enseignant, voire présider le jury.*

## MODALITES DE SOUTENANCE DU MEMOIRE VALIDANT LE D.E.S de pharmacie

Arrêté du 4 octobre 2019 DES Pharmacie

*« Présentation d'un mémoire devant un jury pluridisciplinaire comportant une présentation orale d'environ 30 minutes suivie d'un échange avec le jury d'environ 30 minutes. La soutenance fait l'objet d'un rapport rédigé par le jury ».*

*« Le jury est composé d'au moins 4 membres dont au moins un des membres est enseignant des disciplines couvertes par le DES dans une UFR dispensant des formations pharmaceutiques et titulaire de l'HDR, 2 enseignants titulaires hospitalo-universitaires de la spécialité, 1 pharmacien praticien hospitalier. Le jury désigne son président. Au moins deux membres du jury sont spécialistes du domaine concerné par le mémoire ».*